

Séance du mardi 26 septembre 2023

Date de la convocation : 15/09/2023

Membres en exercice : 7 *L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne STUTZ,*
Présents : 7
Votants : 7 **Présents :** Anne STUTZ, Gérard JULIEN, Caroline CASTILLON, Claire MEGIAS, Guy BACCOLI, Mathieu BONDAZ, Bernard GLUSZYK
Représentés :
Excusés :
Absents :
Secrétaire de séance : Caroline CASTILLON

DE_2023_025 - Objet : Motion : conforter une offre de santé de sécurité sociale et faire de CAN-Filieris un opérateur de santé d'avenir

9.4:Voeux et motions

Alertée par le syndicat des mineurs CGT de La Mure avec les fédérations nationales de mineurs, Madame la Maire propose de voter la motion suivante afin de « **conforter une offre de santé de sécurité sociale et faire de can-filieris un opérateur public de santé d'avenir** ».

Restant particulièrement préoccupés par la nécessaire consolidation du réseau national de santé CAN-Filieris, dont le devenir est l'objet de discussions nationales en cours sous l'égide du gouvernement et de son Ministre de la Santé et Solidarité,

Considérant l'apport considérable de l'offre de santé de la CAN-Filieris sur notre territoire en termes d'activités médicales, paramédicales et médico-sociales en faveur de la prise en charge solidaire de nos populations, notamment les plus fragilisées,

Le Conseil Municipal demande solennellement que le gouvernement :

-**Décide** d'engager toutes les conditions permettant de consolider et garantir l'unicité du système de l'offre de santé et de sécurité sociale CAN-Filieris avec son maillage de proximité actif sur notre territoire,

-**Appuie** fortement la mise en œuvre d'une coopération entre la CAN-Filiéris et la CNAM dans un cadre de service public de santé au service de notre territoire

-**Accorde** les financements solidaires indispensables permettant d'assurer la pérennité, le développement de ses missions, le recrutement indispensable des personnels et professionnels de santé afin de contribuer à répondre aux besoins de nos populations

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Fait à Saint Arey, le mardi 26 septembre 2023
Le Maire

